



Des indicateurs précoces de pauvreté et d'inégalités Résultats expérimentaux pour 2014

L'Insee publie tous les ans, en septembre, le niveau de vie médian des ménages, le taux de pauvreté et les principaux indicateurs d'inégalité de niveau de vie relatifs à l'avant-dernière année. Il a ainsi publié en septembre 2015 ces indicateurs pour l'année 2013. Le délai de 21 mois entre la fin de l'année considérée et la date de la publication est nécessaire pour disposer d'informations fiables sur les revenus perçus par les ménages. Cependant, pour évaluer plus rapidement la situation et l'efficacité des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités, il est souhaitable de disposer d'indicateurs plus précoces.

En l'absence de possibilité de réduction sensible du délai de mise à disposition des informations de base, l'Insee expérimente une méthode fondée sur la microsimulation afin de produire en fin d'année N + 1 (par exemple 2015) des indicateurs avancés sur l'année N (2014). Cette méthode consiste à simuler la situation de l'année N à partir d'un échantillon représentatif de ménages de l'année N - 1, des dernières données démographiques et économiques agrégées, et des barèmes de la législation sociale et fiscale. D'après l'exercice mené sur les années précédentes, les résultats les plus probants sont obtenus pour le taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian, et dans une moindre mesure pour l'évolution du niveau de vie médian, l'indice de Gini et le rapport interdécile D9/D1.

Pour l'année 2014, la microsimulation indique une hausse du taux de pauvreté de 0,2 point, après deux années de recul. Ainsi, le taux de pauvreté en 2014 s'établirait à 14,2 %.

La baisse des inégalités constatée en 2012 et 2013 ne se poursuivrait pas en 2014 : le coefficient de Gini augmenterait légèrement et le rapport interdécile resterait stable.

Maëlle Fontaine et Michaël Sicsic, division Études Sociales, Insee

L'Insee a publié en septembre 2015 les évolutions du taux de pauvreté (*définitions*), du niveau de vie médian (*définitions*) et des indicateurs d'inégalités entre 2012 et 2013. En 2013, le taux de pauvreté a baissé pour la deuxième année consécutive et les inégalités se sont réduites : l'indice de Gini et le rapport interdécile D9/D1 (*définitions*) ont diminué. Le niveau de vie médian, lui, est resté stable.

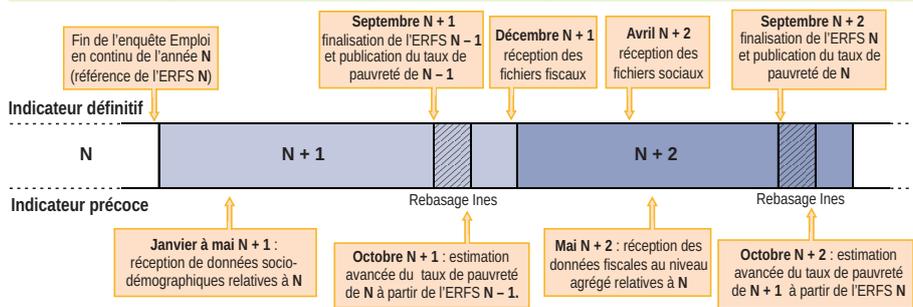
Le délai de 21 mois entre la fin de l'année 2013 et la publication des statistiques sur les niveaux de vie relatives à cette année est nécessaire pour disposer d'informations fiables sur les revenus perçus par les ménages au cours de

l'année 2013. La source utilisée est l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), issue du rapprochement entre l'enquête Emploi de l'Insee et des sources administratives fiscales et sociales. Par rapport à des enquêtes déclaratives auprès des ménages, les sources administratives garantissent, à moindre coût, une fiabilité plus importante de l'information sur les revenus. Cependant, la contrepartie de cette fiabilité est un délai d'obtention relativement important. Ces 21 mois sont dus pour les trois quarts environ au temps de recueil et de transmission à l'Insee des données des administrations fiscales et caisses de sécurité sociale, et pour un quart

environ aux travaux réalisés à l'Insee (appariements de ces données avec l'enquête Emploi et exploitation statistique ; *figure 1*).

La demande de raccourcir les délais de mise à disposition de ces indicateurs phare est forte, tant au niveau national où la mesure des inégalités est jugée trop tardive qu'au niveau européen, puisqu'Eurostat souhaiterait en disposer plus tôt de manière à mieux orienter la politique européenne de lutte contre la pauvreté. En effet, l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 est précisément de réduire d'un sixième l'indicateur européen de pauvreté entre 2007 et 2017.

1 Calendrier de production du taux de pauvreté avec l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)



Note : cette situation correspond au régime de croisière où l'indicateur avancé peut être produit en octobre N + 1.
Lecture : l'estimation avancée du taux de pauvreté de N est réalisée en octobre N + 1, alors même que les données fiscales au niveau agrégé relatives à N ne seront disponibles qu'en mai N + 2.
Source : Insee.

Le recours à la microsimulation pour établir une estimation avancée du taux de pauvreté

La méthode de microsimulation permet d'avoir plus tôt (en fin d'année N + 1) une estimation des indicateurs relatifs à l'année N. Cette méthode reconstitue le niveau de vie des individus en N, d'une part en actualisant les données relatives à N - 1 à partir des dernières données démographiques et économiques agrégées, d'autre part en calculant l'ensemble des prestations et des prélèvements qui composent le revenu disponible des ménages à partir des barèmes en vigueur en N (*sources et méthodes*). Cet exercice porte le nom de *nowcasting* en anglais, contraction des termes « *now* » et « *forecasting* », puisqu'il s'agit de prévoir, non pas le futur, mais la valeur non encore disponible d'un indicateur sur une période récente. Des exercices de *nowcasting* ont déjà été menés par Eurostat dans le passé (*bibliographie*) avec des résultats mitigés, et très récemment par l'ONS (institut statistique du Royaume-Uni), avec la publication fin octobre 2015 des indicateurs de pauvreté et d'inégalités pour l'année 2014 (*bibliographie*).

Ces exercices sont expérimentaux. Pour la France, la méthodologie est exposée dans un document de travail de l'Insee publié en même temps que cette étude, ainsi que les

résultats des tests *ex post* pour les années 2010 à 2012 (*bibliographie*). Le recul dont on dispose pour juger de cette méthode expérimentale demeure limité : les résultats provisoires produits dans le cadre du *nowcasting* continueront d'être évalués et la méthode pourra faire l'objet d'ajustements. Ces résultats sont cependant jugés assez probants pour que l'Insee décide de les diffuser en même temps que la méthode retenue.

La présente publication expose le résultat du test *ex post* pour l'année 2013 et fournit les estimations pour 2014. Celles-ci sont provisoires et leur précision dépend fortement de la capacité à bien appréhender les évolutions de certains revenus, non disponibles au moment où l'exercice est mis en œuvre. Elles seront remplacées par les résultats définitifs qui seront publiés en septembre 2016 à partir de l'ERFS 2014.

Une méthode expérimentale fondée sur le modèle Ines

L'exercice de *nowcasting* consiste à utiliser le modèle de microsimulation Ines pour fournir fin 2015 une estimation du taux de pauvreté et des principaux indicateurs d'inégalités pour 2014, soit presque un an avant les données observées provenant de l'ERFS.

Dans un premier temps, les données de l'ERFS 2013 sont rendues représentatives des ménages (*définitions*) de 2014 en se fondant sur des informations auxiliaires agrégées issues d'autres sources sur les revenus, la situation du marché du travail et la structure sociodémographique. En effet, à l'automne 2015, la grande majorité des données pour le faire sont disponibles pour 2014, ou du moins une bonne approximation (*sources et méthodes*). Pour calculer certaines prestations dont bénéficient les ménages, il faut connaître la situation économique et le statut des individus deux années avant le versement de la prestation, soit en 2012. Ceci nécessite de reconstituer leurs revenus pour 2012 à partir de l'ERFS 2013.

Dans un second temps, le modèle de microsimulation applique la législation socio-fiscale de 2014 aux revenus d'activité et de remplacement, permettant ainsi de calculer les prélèvements acquittés (cotisations et contributions sociales, impôt sur le revenu) ainsi que les prestations reçues (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement). Un revenu disponible et un niveau de vie sont ainsi calculés pour chaque ménage, et le taux de pauvreté et les indicateurs d'inégalités de 2014 en sont déduits.

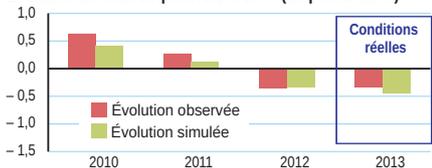
De manière générale, le fait d'utiliser la microsimulation plutôt que les données observées de l'ERFS conduit à un taux de pauvreté plus faible en niveau que celui de l'ERFS. Le biais est important, mais assez stable au seuil de 60 %. Chercher à estimer les évolutions des indicateurs entre N - 1 et N (*sources et méthodes*) plutôt que leurs niveaux permet *a priori* de contourner ce problème, sous l'hypothèse que ces écarts de niveaux sont constants d'une année sur l'autre.

D'après l'exercice mené sur les années précédentes (2010 à 2012), les résultats les plus probants sont obtenus pour l'évolution du taux de pauvreté à 60 %, et dans une moindre mesure pour l'évolution du niveau de vie médian, l'évolution de l'indice de Gini et l'évolution du rapport interdécile D9/D1 (*figure 2*).

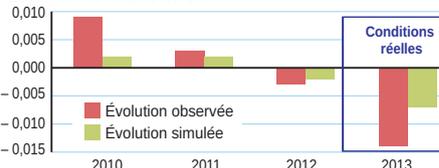
Malgré une méthode qui veille à se rapprocher au maximum des concepts utilisés pour la mesure des revenus et inégalités avec l'ERFS, deux précautions d'interprétation restent nécessaires. Tout d'abord, quelques différences méthodologiques subsistent avec l'ERFS (notamment sur la perception des minima sociaux), avec un impact *a priori* plus important tout en bas de la distribution. Cela peut expliquer que d'autres indicateurs, comme le taux de pauvreté à 50 % et l'intensité de la pauvreté, semblent plus délicats à simuler. Ensuite, certaines informations auxiliaires ne sont pas encore disponibles à la date de l'exercice (*figure 1*), en particulier les informations fiscales de niveau agrégé (nombre

2 Comparaison des évolutions simulées et observées entre 2010 et 2013

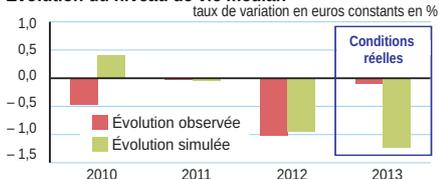
Évolution du taux de pauvreté à 60 % (en points de %)



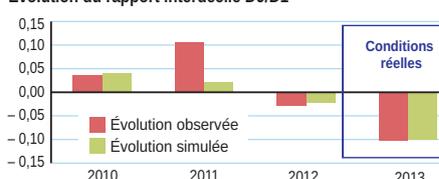
Évolution de l'indice de Gini



Évolution du niveau de vie médian



Évolution du rapport interdécile D9/D1



Note : seule l'évolution 2013 est complètement en conditions réelles. En effet, pour les années 2010 à 2012, on dispose de certaines informations plus récentes que celles dont on aurait disposé si on avait réellement effectué l'exercice en conditions réelles (notamment des coefficients d'évolution des revenus de capitaux mobiliers). Pour les années 2010 à 2012, les meilleures informations disponibles sont utilisées, alors qu'en conditions réelles, des hypothèses d'évolutions tendanciennes auraient dû être faites.
Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux, modèle Ines, calculs Insee.

de déclarations fiscales et somme des montants déclarés). Cela constitue une limite en particulier pour les revenus les plus volatiles, par exemple les revenus de capitaux mobiliers.

Appliquée à 2013, la méthode du *nowcasting* donne des résultats satisfaisants

L'exercice mené pour les années 2010 à 2012 repose, pour certaines variables agrégées, sur l'information connue actuellement, et non sur l'information telle qu'elle existait 10 mois après la fin de l'année. Il a été complété par des simulations pour l'année 2013 réalisées en conditions réelles, c'est-à-dire avec les seules informations disponibles en octobre 2014.

Entre 2012 et 2013, la méthode de microsimulation aurait indiqué une baisse de 0,4 point du taux de pauvreté, soit une évolution proche de celle publiée par l'Insee en septembre 2015 (-0,3 point). De même, la baisse de 0,1 point du rapport interdécile D9/D1 aurait été bien prévue. En revanche, la baisse du coefficient de Gini aurait été sous-estimée (-0,007 point contre -0,014 point observé), tandis que la baisse du niveau de vie médian aurait été fortement surestimée (-1,2 % en euros constants contre -0,1 % observé).

Si l'exercice pour 2013 avait été renouvelé après le printemps 2015, alors le fait de disposer d'informations supplémentaires (dernières données fiscales disponibles en mai ; *figure 1*) aurait fortement amélioré la prévision du niveau de vie médian (-0,2 % en euros constants) et légèrement amélioré celle de l'indice de Gini (grâce à des informations supplémentaires sur la forte baisse des revenus de capitaux mobiliers). *A contrario*, les estimations du rapport interdécile et du taux de pauvreté n'auraient pas été améliorées.

Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalité en 2014

Les exercices rétrospectifs ont été jugés suffisamment satisfaisants, en dépit de leurs limites, pour que l'Insee décide de publier pour la première fois cette année une estimation avancée des principaux indicateurs d'inégalités pour 2014, avant la fin de l'année 2015.

Pour l'année 2014, la méthode de microsimulation indique une légère hausse du taux de pauvreté, de 0,2 point, après deux années de baisse. Ainsi, le taux de pauvreté en 2014 serait de 14,2 %, après 14,3 % en 2012 et 14,0 % en 2013 (*figure 3*). Le niveau de vie médian et le seuil de pauvreté augmenteraient de 0,2 % en euros courants. Ainsi, le seuil de pauvreté atteindrait 1 002 euros mensuels, ce qui correspond à un revenu disponible de 2 104 euros par mois pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans. En euros constants, le niveau de vie médian aurait baissé de 0,3 %.

Depuis le début des années 2000, les inégalités ont augmenté (notamment depuis 2008, le début de la crise) avant de diminuer en 2012 et 2013. En particulier, l'indice de Gini s'est accru de 0,021 entre 2002 et 2011 avant de reculer de 0,017 entre 2011 et 2013. Cette baisse des inégalités ne se poursuivrait pas en 2014 : selon l'estimation du *nowcasting*, le coefficient de Gini augmenterait légèrement en 2014, de 0,004, et le rapport interdécile serait stable. Ainsi, en 2014 le coefficient de Gini atteindrait 0,295 et le rapport D9/D1 resterait de 3,5.

Ces évolutions résulteraient de deux phénomènes : le contexte sociodémographique et macroéconomique d'une part, et les mesures socio-fiscales intervenues en 2014 d'autre part. La situation macroéconomique globalement peu

dynamique en 2014 (ralentissement du PIB à +0,2 % après +0,7 %) aurait davantage touché les ménages les moins aisés. En effet, les revenus salariaux auraient sensiblement diminué pour les premiers déciles (*définitions*), conséquence d'une hausse prononcée du chômage pour ces populations et d'une baisse de l'ensemble des salaires cumulés sur l'année pour ceux qui ont alterné des périodes d'emploi et de chômage, ou ceux qui travaillent à temps partiel (*bibliographie*). D'autre part, les réformes intervenues en 2014 auraient diminué le niveau de vie médian (de 0,5 point) et n'expliquent pas l'arrêt de la diminution des inégalités. En effet, ces réformes ont légèrement diminué les inégalités de niveau de vie (-0,002 point pour le Gini et -0,03 pour le rapport interdécile), par rapport à une situation fictive où elles n'auraient pas été mises en œuvre (*bibliographie*). Ces évolutions sont principalement liées à la hausse de l'impôt sur le revenu ciblé sur les ménages les plus aisés (notamment la réduction du plafonnement des effets du quotient familial) tandis que les ménages modestes ont bénéficié de la réduction exceptionnelle d'impôt sur le revenu et des revalorisations exceptionnelles de certaines prestations.

In fine, le niveau de vie des 30 % des individus les moins aisés baisserait davantage en euros constants que celui des individus situés au-dessus du 3^e décile de niveau de vie (qui resterait quasi stable), ce qui conduirait à faire basculer des personnes sous le seuil de pauvreté monétaire. ■

Sources et méthodes

La source à laquelle le modèle Ines est adossé : l'ERFS

Les chiffres présentés dans cette étude sont obtenus à partir du modèle de microsimulation Ines, développé par la Drees et l'Insee. Le modèle Ines est adossé à l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) qui réunit les informations sociodémographiques de l'enquête Emploi, les informations administratives des Caisses nationales d'allocations familiales (Cnaf) et d'assurance vieillesse (Cnav), de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et le détail des revenus déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu fourni par la direction générale des finances publiques (DGFiP). En 2013, l'ERFS s'appuie sur un échantillon représentatif d'environ 52 000 ménages de France métropolitaine. Le champ retenu pour le calcul du niveau de vie et de la pauvreté (que ce soit celui diffusé par l'Insee ou celui estimé ici) est celui des personnes vivant en ménage ordinaire (c'est-à-dire ne vivant pas dans un logement collectif), dont le revenu déclaré est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

3 Évolutions et niveaux des principaux indicateurs de pauvreté et d'inégalités en 2013 et 2014

	2013		Écart « observé-simulé »	2014
	Simulé	Observé		Simulé
Taux de pauvreté à 60 %				
Écart par rapport à l'année précédente (en points)	-0,4	-0,3	0,1	0,2
Niveau (en %)	13,9	14,0	0,1	14,2
Niveau de vie médian				
Taux de croissance en euros constants (en %)	-1,2	-0,1	1,1 (en points)	-0,3
Seuil de pauvreté à 60 %				
Niveau (en euros courants)	989	1000	11	1002
Indice de Gini				
Écart par rapport à l'année précédente	-0,007	-0,014	-0,007	0,004
Niveau	0,298	0,291	-0,007	0,295
Rapport interdécile D9/D1				
Écart par rapport à l'année précédente	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Niveau	3,5	3,5	0,0	3,5

Note : le niveau simulé 2014 correspond à l'évolution simulée 2014 appliquée au niveau observé en 2013.

Lecture : en 2013, la méthode du *nowcasting* simule une baisse du taux de pauvreté de 0,4 point, contre une baisse observée de 0,3 point, soit un écart de 0,1 point. En 2014, le taux de pauvreté simulé augmenterait de 0,2 point et atteindrait 14,2 %.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux, modèle Ines, calculs Insee.

Le modèle de microsimulation Ines dans son utilisation standard

Dans l'utilisation usuelle d'Ines, les données de l'ERFS de l'année N sont recalées à partir des données plus récentes issues d'autres sources de la statistique publique (*bibliographie*), afin de refléter la structure de la population en N + 2. De même, pour refléter la situation en N + 2, les revenus d'activité et de remplacement sont actualisés en utilisant les évolutions entre N et N + 2 fournies par les dernières données fiscales et sociales disponibles (on parle de « vieillissement »). On calcule ensuite pour chaque ménage les différents transferts monétaires reçus et versés (selon sa composition familiale, l'activité de ses membres et ses ressources) pour en déduire son niveau de vie après redistribution. Aucune hypothèse comportementale, ni aucun impact sur les prix, ne sont présents dans le modèle, qui permet donc uniquement des analyses statiques des évolutions législatives et réglementaires. Le modèle Ines est traditionnellement utilisé en variante (évaluation des effets de mesures prises dans le champ fiscal et social) ou pour des comparaisons de l'impact de la redistribution entre catégories de ménages à une date donnée.

Méthodologie : détourner Ines pour faire du nowcasting

Le *nowcasting* correspond à une utilisation nouvelle d'Ines puisqu'il s'agit d'estimer une évolution d'une année sur l'autre.

On peut détourner l'utilisation standard d'Ines pour faire du *nowcasting* en projetant Ines sur une seule année. Ainsi, l'ERFS d'une année N est mobilisée une première fois pour simuler l'année N (on parle d'évaluation « contemporaine »), et une seconde fois pour simuler l'année N + 1 (on parle d'évaluation « décalée »). L'évaluation décalée est possible car à l'automne N + 2, la grande majorité des données de cadrage sont disponibles pour N + 1, ou du moins une bonne approximation. Ainsi, pour l'évolution générale des salaires, les données de l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) sont utilisées. En revanche, des hypothèses tendancielle moins précises sont appliquées aux revenus industriels et commerciaux, non commerciaux, fonciers, accessoires, et des capitaux mobiliers.

Par ailleurs, comme la simulation des effets d'une législation donnée à partir des barèmes en vigueur nécessite d'avoir les données de revenus relatives à trois années consécutives, l'exercice de *nowcasting* doit aussi simuler le passé. Modulo quelques adaptations, ce « rajeunissement » des données est effectué de façon symétrique au « vieillissement » effectué dans l'utilisation standard.

L'estimateur de l'évolution entre N et N + 1 présenté dans cette étude est obtenu par différence entre l'évaluation décalée de l'année N + 1 et l'évaluation contemporaine de l'année N, et s'appuie donc sur l'utilisation d'un seul millésime de l'ERFS (N). Ce faisant, la méthode gagne en robustesse car elle permet de s'affranchir des aléas d'échantillonnage d'une ERFS à l'autre. L'évolution ainsi estimée par microsimulation est ensuite appliquée au taux de pauvreté observé pour l'année N dans l'ERFS. En effet, la méthode envisagée ne permet pas de produire directement une estimation du taux de pauvreté en niveau, en particulier du fait de différences résiduelles concernant la perception de minima sociaux (simulée dans un cas, observée à partir de sources administratives dans l'autre).

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le **niveau de vie médian**, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes dispose d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles ou dans des communautés.

Déciles : si on ordonne les individus dans l'ordre croissant de leurs niveaux de vie, les

déciles sont les valeurs qui partagent la distribution des niveaux de vie en dix sous-populations de même effectif. Le **rapport interdécile** est le ratio entre le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % les plus aisés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les plus modestes.

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, celle du niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu et les autres n'ont rien).

Bibliographie

- Boiron A., Labarthe J., Richet-Mastain L., Zergat Bonnin M., « Les niveaux de vie 2013 », *Insee Première* n° 1566, septembre 2015.
- Cazenave M.-C., Fontaine M., Fourcot J., Sireyjol A., André M., « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2014 pénalisent les 50 % des ménages les plus aisés et épargnent les 10 % les plus modestes », in *France, portrait social*, collection *Insee Référence*, édition 2015.
- Fontaine M., Fourcot J., « *Nowcasting* du taux de pauvreté par microsimulation », *Document de travail* n° 1506, Insee, 2015.
- Guggemos F., Vidalenc J. « Une photographie du marché du travail en 2014 », *Insee Première* n° 1569, octobre 2015.
- ONS, « *Nowcasting household income in the UK: financial year 2015* », Statistical bulletin, octobre 2015.
- Insee « La mesure de la pauvreté », *Insee en bref*, 2014.
- Navicke J., Rastrigina O., Sutherland H., « *Nowcasting Indicators of Poverty Risk in the European Union: A Microsimulation Approach* », *Euromod Working paper* no. EM 11/13, 2013.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : P. Thibaudeau
Code Sage IA1523
ISSN 2416-7851
© Insee 2015

Insee Analyses figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :

www.insee.fr/collections-nationales

Pour recevoir par courriel les avis de parution :

www.insee.fr/abonnements

